

# **Exécutions extrajudiciaires: arrestation à Genève de l'ancien chef de la police nationale du Guatemala**

**Genève, le 31 août 2012**

**M. Erwin Sperisen, un double national helvético-guatémaltèque vivant à Genève, a été arrêté aujourd'hui sur ordre du Ministère public genevois. Il avait été dénoncé à la justice il y a plus de quatre ans pour des atrocités commises entre 2004 et 2007, alors qu'il commandait la Police nationale civile du Guatemala (PNC). La coalition d'ONG à l'origine de l'affaire lui reproche notamment d'avoir ordonné des exécutions extrajudiciaires et espère qu'un procès pourra rapidement se tenir.**

Entre 2008 et 2009, deux dénonciations pénales ont été déposées par une coalition d'ONG comprenant TRIAL (Association suisse contre l'impunité), l'OMCT (Organisation mondiale contre la torture), la Communauté genevoise d'action syndicale, l'action des Chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) et le syndicat Uniterre devant le Ministère public genevois au sujet de diverses exactions reprochées à Erwin Sperisen en tant que chef de la PNC. La coalition souhaitait que toute la lumière soit faite notamment sur le massacre de neuf paysans dans l'évacuation d'une ferme occupée ou le recours à la pratique des exécutions extrajudiciaires, disparitions forcées, torture et violences sexuelles par les agents de la PNC.

En août 2010, un mandat d'arrêt a été délivré par le Guatemala. Peu après, Amnesty International et TRIAL ont dénoncé la lenteur des autorités genevoises. Suite à cela, en avril 2011, une commission rogatoire a été adressée par les autorités genevoises au Guatemala. Le dossier transmis en retour il y a quelques mois aura vraisemblablement convaincu le Ministère public du sérieux des accusations portées contre Erwin Sperisen, puisque qu'il vient de communiquer l'arrestation et l'inculpation d'Erwin Sperisen pour assassinats.

La coalition des ONG à l'origine de l'affaire se félicite de l'action du Ministère public. Selon elle, «l'arrestation d'Erwin Sperisen représente une avancée majeure dans le dossier. Elle démontre la crédibilité des accusations portées contre l'ancien chef de la police du Guatemala par les ONG qui suivent cette affaire de près depuis des années».

L'enquête va maintenant réellement pouvoir démarrer. M. Sperisen aura l'occasion de s'expliquer et des témoins pourront être entendus. Les ONG espèrent qu'un procès puisse rapidement avoir lieu, afin que la vérité éclate enfin et qu'une brèche soit ouverte dans le mur de l'impunité, véritable fléau au Guatemala.

## **Contexte**

En 2008, trois organisations, la Communauté genevoise d'action syndicale, l'ACAT et le syndicat Uniterre ont déposé une première dénonciation pénale contre M. Sperisen auprès du Ministère public genevois. TRIAL et l'OMCT se sont associées aux autres organisations et ont déposé une dénonciation pénale complémentaire en 2009 devant le Procureur général genevois. En raison de sa nationalité, M. Sperisen ne peut être extradé vers le Guatemala, raison pour laquelle le canton de Genève est compétent pour instruire ce dossier.

## **Pour plus d'information**

[Communiqué de presse du Ministère public genevois](#)

Philip Grant, directeur de TRIAL, +41 22 321 61 10, [philip.grant@trial-ch.org](mailto:philip.grant@trial-ch.org), et Gerald Staberock, Secrétaire Générale de l'OMCT, +41 22 809 49 23 ou 34, [gs@omct.org](mailto:gs@omct.org)